

Clichy, le 21 avril 2021

L'ORÉAL

Publication d'éléments de rémunération du Président et du Directeur Général à compter du 1^{er} mai 2021, effectuée en application du Code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées de janvier 2020

Le Conseil d'Administration de L'Oréal, lors de sa réunion du 20 avril 2021, a fixé, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Ressources Humaines, les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux à compter du 1^{er} mai 2021.

Élément de rémunération du Président du Conseil d'Administration à compter du 1^{er} mai 2021 :

M. Jean-Paul Agon exercera les fonctions de Président du Conseil d'Administration n'assumant pas la Direction Générale à compter du 1^{er} mai 2021.

Compte tenu de l'expérience de M. Agon, des responsabilités et des missions spécifiques qui lui ont été confiées, la rémunération fixe annuelle de M. Agon a été arrêtée à 1 600 000 euros bruts, calculée au prorata temporis pour l'exercice 2021. Cette rémunération est exclusive de tout autre élément, conformément à la politique de rémunération applicable à M. Agon en qualité de Président de Conseil d'Administration, approuvée par l'Assemblée du 20 avril 2021 (résolution n°14).

M. Agon ne bénéficiera d'aucune indemnité de départ ou de non-concurrence au titre de la cessation de l'exercice de la Direction Générale au 30 avril 2021. Les actions de performance déjà attribuées et en cours de période d'acquisition sont maintenues, conformément à la politique de rémunération applicable à M. Agon en qualité de Président-Directeur Général, approuvée par l'Assemblée du 20 avril 2021 (résolution n°12).

M. Agon a notifié à la Société la rupture de son contrat de travail suspendu pendant la durée de son mandat de Président-Directeur Général à la date du 30 avril 2021, afin de pouvoir à compter du 1^{er} mai 2021, entrer en jouissance de ses droits à la retraite obligatoire. En application de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques et des accords collectifs applicables, M. Agon bénéficie au titre de son contrat de travail du versement d'une indemnité de départ à la retraite d'un montant de 2 110 166,68 euros bruts.

Au titre de son contrat de travail, M. Agon peut bénéficier d'une rente en application du régime de retraite supplémentaire L'Oréal à prestations définies « Garantie de Retraite des Membres du Comité de Conjoncture » fermé depuis le 31 décembre 2000.

Le Conseil d'Administration a fait suite au souhait de M. Agon de renoncer au bénéfice de cette rente de retraite supplémentaire pendant la durée de son mandat de Président afin de ne pas cumuler celle-ci avec sa rémunération en qualité de Président. Le Conseil considère que ce non-cumul participe à un bon gouvernement d'entreprise.

Eléments de rémunération du Directeur Général à compter du 1^{er} mai 2021 :

Le Conseil d'Administration de L'Oréal a arrêté, sur proposition du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations et conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 20 avril 2021 (résolution n°13), les décisions suivantes concernant la rémunération de M. Nicolas Hieronimus, en sa qualité de Directeur Général de L'Oréal à compter du 1^{er} mai 2021.

M. Hieronimus, en sa qualité de Directeur Général, bénéficiera d'une rémunération fixe arrêtée à 2 millions d'euros. La rémunération variable annuelle cible est fixée à 100% du fixe, et pourra atteindre jusqu'à 120% en cas de surperformance par rapport aux objectifs fixés. Les critères d'évaluation de la performance sont détaillés dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 (p.92 et s.).

La rémunération variable annuelle comprend :

pour 60 % des critères financiers directement corrélés avec les indicateurs de performance de l'entreprise :

- l'évolution du chiffre d'affaires comparable par rapport au budget
- l'évolution des parts de marché par rapport aux principaux concurrents
- l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget
- l'évolution du bénéfice net par action par rapport au budget
- l'évolution du cash-flow par rapport au budget

et pour 40 %

- des critères extra-financiers,
 - o L'Oréal pour le Futur : engagements en matière de Développement Durable pour 2030
 - o Ressources Humaines
 - o Développement digital
- ainsi que des critères qualitatifs

En application de l'article L.22-10-32 du Code de commerce, le versement de cette rémunération variable annuelle est conditionné à l'approbation de la résolution qui sera proposée au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 21 avril 2022.

La rémunération fixe et la rémunération variable annuelle seront calculées *pro rata temporis* pour l'exercice 2021.

Enfin, le Conseil pourra décider d'attribuer des actions de performance au Directeur Général. Cette attribution sera comprise entre 50% et 60% du total de la rémunération annuelle.

« Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres L'Oréal. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant L'Oréal, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en version anglaise sur notre site Internet www.loreal-finance.com. Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. »

Contacts L'ORÉAL (standard : 01.47.56.70.00)

**Actionnaires individuels
et Autorités de Marché**

M. Christian MUNICH
Tél : 01.47.56.72.06
christian.munich2@loreal.com

**Analystes financiers et
Investisseurs Institutionnels**

Mme Françoise LAUVIN
Tél : 01.47.56.86.82
francoise.lauvin@loreal.com

Journalistes

Mme Domitille FAFIN
Tél : 01.47.56.76.71
domitille.fafin@loreal.com

Pour plus d'informations, veuillez consulter les banques, les sociétés de bourse ou les établissements financiers (Code I.S.I.N. : FR0000120321), ainsi que vos journaux habituels, le site Internet dédié aux actionnaires et investisseurs, www.loreal-finance.com, ou l'application mobile L'Oréal Finance, ou contacter le numéro vert : 0.800.66.66.66 (appel gratuit).